



Utilisation de la Plate forme ou Site www.iloge.com

Conditions contractuelles entre la Société iLoge, e-Conseil, Facilitateur immobilier® et les Visiteurs ou Utilisateurs du site pour consultation des indications statistiques appelées “données de réflexion” ou pour l’Achat-Vente entre les Particuliers avec les garanties d’un Professionnel de l’immobilier.

I / Hébergement gratuit d’annonces ou de « données de réflexion » sur le site Internet de la Société iLoge.

II / Recherches & Interventions pour les Mandants.

Préambule :

La société iLoge est une SARL au Capital de 10.000 €. Elle est inscrite au Registre du Commerce de Paris.

RCS Paris 500 364 880. Son Siège social est au 3, rue Robert Estienne 75008 Paris.

Tél : 01 53 53 21 21 / Télécopie : 01 72 27 14 48 / Site internet : www.iloge.com

Responsable légal : M. William Seror

Responsable de l’hébergement des annonces sur le site iLoge : M. William SEROR

La Société iLoge prend le nom de Facilitateur immobilier® pour faire distinguer sa particularité par rapport à l’Agence immobilière traditionnelle de part sa mise en place d’une communication sur le site entre Vendeurs et Acheteurs.

Dans un premier temps : Communication au public par voie électronique.

La société iLoge agit en qualité d’hébergeur d’annonces gratuites et de “données de réflexion” de particuliers ([voir définition](#)) qui cherchent à publier les profils de biens immobiliers qu’ils possèdent et qu’ils souhaiteraient vendre sous certaines conditions préalables.

Dans un second temps : La société iLoge agit en qualité de Professionnel de l’Immobilier, conformément à la loi HOGUET (Loi N° 70-9 du 02/01/1970 et de ses décrets d’application) dans le cadre des Transactions sur immeubles et/ou fonds de commerce.

Le Cabinet iLoge est Membre du Syndicat Professionnel : L’UNION NATIONALE DE L’IMMOBILIER - UNIT 2, rue de Sèze, 75009 PARIS

Le Cabinet iLoge est titulaire de la Carte Professionnelle délivrée par la Préfecture de Paris sous le N° T12426.

Il est assuré en RCP (responsabilité civile et professionnelle) auprès des AGF (France) sous le N°41319158.

Nom et adresse du Garant : AGF IART 87 Rue de Richelieu 75092 Paris cedex 02 (Référence 1902419)

Le Courtier en Assurances est : VERSPIEREN SA - 92204 Neuilly s/Seine CEDEX - www.verspieren.com

La société iLoge, Cabinet Immobilier, s’est engagée à ne détenir aucun fond pour le compte de ses mandants.

L’activité du Cabinet est déclarée à la CNIL sous les N° 1281306 et 1281333 : www.cnil.fr

L’Hébergeur du site iLoge est AGARIK SAS - 20, rue Dieumegard, 93400 Saint-Ouen - abuse@agarik.com

Pour une réclamation, signaler un abus, signaler un litige :

Ecrire à : William Seror - Service Juridique - 3, rue Robert Estienne, 75008 Paris

Ou par email : mesdroits@iloge.com

Pour demander Assistance - Aide, Compréhension du site - Renseignements - Demande de Rendez-vous :

Contact : info@iloge.com

Le service Transactions sur Immeubles et fonds de commerce sur le site www.iloge.com est d’une part, celui d’un hébergeur de profils d’annonces gratuites et d’autre part, celui d’une Agence Immobilière sur le web, après délivrance d’un Mandat de recherche ou de vente par l’un ou l’autre des visiteurs.



I / d'une part, et ce dans un premier temps,

- recevoir et publier gratuitement

a) les propositions des Propriétaires qui choisissent le site www.iloge.com pour formuler une intention de vendre un bien, ou pour mesurer statistiquement l'intérêt des Visiteurs du site. S'il y a lieu, une note précisera que l'intention de vendre n'est pas encore validée.

A défaut de mandat, par la suite, le Professionnel fera retirer l'annonce de son site, sans préavis.

b) les besoins de visiteurs, d'acquérir un ou plusieurs biens, avec faculté du Professionnel de les orienter gratuitement par alerte, vers des nouvelles propositions mises sur le site.

A ce stade, la société iLoge agit comme titulaire d'un site internet ouvert et gratuit indiquant aux visiteurs l'existence de potentialités, de demandes et d'offres de biens immobiliers, à titre statistique grâce aux "données de réflexion" sans possibilité aux Visiteurs de négocier ou de s'engager et sans aucune intervention de l'Agence immobilière iLoge dans la négociation ou dans les engagements, avant l'obtention d'un mandat.

La Société iLoge, en sa qualité de Conseil immobilier, fait son possible pour préserver tous les documents et supports photographiques qui lui sont remis, et pour les renvoyer sur demande, mais ne peut être tenu responsable pour toute perte ou dommage affectant lesdits tirages et supports, quelle qu'en soit la cause, et pour toute perte ou préjudice subi de ce fait.

De même, en sa qualité d'hébergeur, iLoge fait son possible pour reproduire fidèlement toutes les annonces qui lui sont soumises mais ne peut être tenu responsable pour toute perte, préjudice ou autre, subis en raison d'erreurs ou d'omissions;

La Société iLoge est en droit de reproduire, en tout ou partie, toutes les photographies fournies par l'annonceur.

Le droit d'auteur pour la version électronique des photographies fournies par l'annonceur est transféré à la Société iLoge.

Données personnelles : Les destinataires des données personnelles des Visiteurs sont les collaborateurs d'iLoge, les personnes habilitées à centraliser les données issues des mandats, nos collaborateurs agissant en qualité d'apporteurs d'affaires ou d'intervenants dans la gestion d'un dossier.

Ces données peuvent être utilisées pour proposer à la personne concernée, des offres de service ou celles de nos partenaires, sauf opposition des personnes concernées, qui doivent l'indiquer par mail à l'adresse suivante mesdroits@iloge.com ou par courrier à l'adresse suivante : Société iLoge Service Juridique 3 Rue Robert Estienne 75008 Paris.

Enregistrement des conversations téléphoniques :

Pour des besoins de formation, les conversations téléphoniques peuvent faire l'objet d'enregistrements. Ceux-ci sont détruits sous 72 heures.

Le site web www.iloge.com est une œuvre protégée tant en France par le code de la propriété intellectuelle, qu'à l'étranger par les conventions internationales en vigueur sur le droit d'auteur.

Toute violation de l'un des droits d'auteur de l'œuvre est un délit de contrefaçon passible, aux termes de l'article I.335-2 du code de la propriété intellectuelle, de 2 ans d'emprisonnement et d'une amende.

II / d'autre part, et ce dans un second temps,

- solliciter, recevoir et accepter d'un éventuel acquéreur, un mandat de recherche d'un bien à l'achat et / ou solliciter, recevoir et accepter du propriétaire éventuellement vendeur, un mandat de vente de son bien

c) lorsqu'ils décident de confier un mandat de vente au Professionnel iLoge, les Propriétaires expriment alors leur intention ferme de vendre, et le bien est mis à la vente durant la période prévue au mandat et aux conditions édictées par ce mandat, comme une affiche en vitrine.

d) un mandat de recherche donné par un Visiteur dispense le Professionnel de disposer d'un tout autre mandat pour contacter le Vendeur.



A partir de l'obtention du mandat et de son enregistrement sur le Registre des Mandats, la Société iLoge offrira ses prestations, ses services et ses conseils comme le fait une Agence immobilière traditionnelle, soit par email à partir du site www.iloge.com, soit sur rendez-vous soit par tout autre moyen classique (télécopie, téléphone, etc.).

La Société iLoge se conformera au Code de la Consommation pour la Protection des consommateurs dans les cas de démarchage ou vente à distance.

Le site www.iloge.com est géré par la société iLoge. Ce site permet dans un premier temps d'indiquer aux visiteurs une statistique sur les possibilités de recherche, d'offres d'achat ou de vente d'appartements. Et dans un second temps, après obtention d'un mandat, ce site permet la mise en relation des Vendeurs et des Acheteurs, d'abord sous identifiants, par discrétion, ensuite en les présentant l'un à l'autre pour les dernières mises au point et la signature éventuelle d'un avant contrat entre les parties.

L'intégralité des demandes et offres consultables sur le site www.iloge.com sont soumises aux présentes Conditions contractuelles.

Définitions des termes utilisés par les présentes conventions et indiqués sur le site www.iloge.com

Annonceur (1) : toute personne ayant déposé une annonce ou une « indication statistique ou donnée de réflexion » sur le site.

Annonce (2) : Publication faisant part de l'existence d'un bien avec possibilité de vente sous certaines conditions et en particulier sous condition de mandat à donner au Professionnel iLoge.

Tout propriétaire qui publie une annonce sur le site d'iLoge, prend l'engagement de vendre le bien annoncé, lorsqu'un visiteur, éventuellement acquéreur répond à toutes les conditions suivantes :

- le visiteur confie à la Société iLoge un souhait de recherche ou de visite d'un bien avec plus ou moins certains critères approchants
- le visiteur manifeste par email son accord sur la chose et sur le prix, à savoir accepter le bien tel qu'il l'a visité et en l'état, s'engager à en payer le prix de vente net vendeur ainsi que la commission d'iLoge tels qu'indiqués, disposer des fonds avec ou sans le concours d'un organisme financier, signer l'avant-contrat.

Tant que ces conditions ne sont pas remplies, l'annonce du bien n'est utile qu'à titre d' "indication statistique ou données de réflexion" permettant aux Vendeurs et aux Acheteurs de mieux connaître le Marché immobilier du moment.

Indication statistique ou "donnée de réflexion" (3) : Annonce d'un bien avec possibilité de vente, publiée en vue d'étudier les fluctuations du Marché immobilier, sans que le Professionnel iLoge puisse se trouver dans un état qui lui permet de s'engager ou négocier cette vente avant l'obtention d'un mandat.

Client (4) : Toute personne en relation directe ou indirecte avec iLoge, et dont l'intervention a pour but de voir la transaction aboutir à un achat ou à une vente d'un bien immobilier avec le concours et les conseils du Professionnel iLoge.

Toute personne sollicitant un service accessoire ou préparatoire (demande d'une expertise, vacation annexe, achat de documents, etc.)

Utilisateur (5) : Toute personne consultant le site www.iloge.com

S'il s'agit d'une personne physique, l'utilisateur doit être âgé de plus de 18 ans, avoir la pleine capacité juridique d'agir.

Pour l'Utilisateur, le simple accès au serveur www.iloge.com implique l'acceptation de l'ensemble des présentes conditions

Visiteur (6) : Toute personne accédant au site www.iloge.com



Acheteur (7) : Tout Visiteur qui consulte les biens d'un Propriétaire Vendeur et ce, qu'il soit simple visiteur sans aucune intention d'acheter, simple internaute qui ne prend aucune décision, et d'une manière générale toute personne qui crée "un compte" sélectionnant des biens proposés comme "donnée statistique" ou à la vente par le propriétaire.

Utilisateur du site ayant manifesté son désir de visiter le bien, soit sur le site uniquement, soit physiquement à l'adresse même du bien, pour acquérir ou non.

La plate-forme (8) : Le site internet www.iloge.com, est une plate-forme offrant des services tels que ceux consistant à fournir des informations en ligne, d'accès à un réseau d'hébergement d'informations consultables soit à titre de curiosité statistique, soit, dans un second temps pour faire des offres de vente ou d'achat de biens immobiliers lorsqu'il y a délivrance d'un Mandat pour négocier, par l'une des parties intéressée.

Lieu où sont hébergés les comptes des Visiteurs avec les offres ou les alertes de recherche.

Conformément à la LCEN, la Société iLoge lorsqu'elle agit en qualité d'hébergeur, (c'est-à-dire lorsque l'annonceur ne donne pas mandat pour acheter ou pour vendre) n'est aucunement soumise à une *obligation générale de surveiller les informations qu'elle transmet ou stocke*.

Le site (9) : Plate-forme ayant pour objet la mise en relation des Visiteurs et l'hébergement des offres.

Lieu où les Acheteurs et les Vendeurs se consultent toujours à travers (via) iLoge, par email ou autre moyen.

Article 9 de la LCEN "toute personne assurant une activité de transmission de contenu sur un réseau de communications électroniques ou de fourniture d'accès à un réseau de communications électroniques ne peut voir sa responsabilité civile ou pénale engagée à raison de ces contenus que dans les cas où soit elle est à l'origine de la demande de transmission litigieuse, soit elle sélectionne le destinataire de la transmission, soit elle sélectionne ou modifie les contenus faisant l'objet de la transmission". Il est toutefois précisé que certaines indications ne seront pas publiées sur le site, tels l'adresse complète du bien, le nom du Vendeur ou de ses Conseils ainsi que leurs coordonnées, et d'une manière générale celles pour lesquelles il a été précisé que les indications restent confidentielles jusqu'à la réalisation de la transaction.

D'autre part, après délivrance d'un Mandat, le site et les emails à partir de ce site restent le moyen direct de mise en relation avec le Professionnel iLoge pour lui demander son avis et recevoir ses conseils.

Professionnel iLoge (10) : L'Agent immobilier, Cabinet de Transaction, Société iLoge.

Toute personne physique ou morale mandatée par iLoge dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle régie par la loi HOGUET.

Le Professionnel iLoge décide du moment à partir duquel le service qu'il propose sera accessible aux internautes, et des conditions dans lesquelles ces derniers pourront en bénéficier. Le point de départ du passage de l'activité d'hébergeur à celui d'Agent immobilier sera celui de la délivrance d'un mandat au Professionnel iLoge, par l'Acheteur ou par le Vendeur. Seule l'enregistrement d'un mandat permettra à ces derniers de rendre accessibles les offres dans la Salle des Ventes, de s'engager ou de négocier. Lorsqu'il n'y a pas de mandat par l'une ou l'autre des parties, et tant que ce mandat est en attente de transmission, la Salle de Vente restera visible comme une image et muette quant à la demande de renseignements pour négocier, et interdira tout engagement et toute négociation sur le bien annoncé par le Vendeur.

Particulier (11) : Toute personne physique ou morale agissant tant en dehors de son activité professionnelle, que dans un cadre professionnel. En effet par Particulier, il faut entendre "vendeur ayant indiqué un prix de vente non majoré d'une commission".

(La personne qui veut vendre son logement familial, le boulanger qui investit dans l'immobilier d'une manière habituelle tant pour l'avenir de ses enfants que pour en retirer un revenu locatif, le gérant d'une SCI qui vend certains biens et en achète d'autres, le Marchand de Biens qui cherche à acheter pour lui-même, pour son enfant à titre de placement, ou qui achète et qui vend **en tant que** "propriétaire titré" des biens qu'il possède dans le cadre de son activité.

D'une manière générale, il s'agit de toute personne physique ou morale qui achète ou vend un bien **SANS AJOUTER LE MONTANT D'UNE COMMISSION SUR LE PRIX DE VENTE**.

A titre d'exemple, ce site est interdit aux intermédiaires et/ou aux agences immobilières qui présentent un bien à vendre sur le site www.iloge.com et dont le prix net vendeur a été augmenté déjà du montant d'une commission, et ce quel que soit ce montant, même très minime.



Toutefois, tout intermédiaire ou Cabinet immobilier sera autorisé à publier la vente d'un bien appartenant à son **mandant s'il a été vérifié et contrôlé d'une manière certaine, avec copie du mandat dans le dossier**, que le prix proposé NET VENDEUR sur le site *est bien celui demandé par le Vendeur, et qu'en cas d'achat par un internaute, **la commission totale ne dépassera jamais 2.99% TTC du prix de vente (avec un forfait de 956.80 € TTC)***

Vendeur (12) : Tout Visiteur, tout internaute et d'une manière générale toute personne propriétaire d'un bien immobilier, qui propose de publier le descriptif de ce bien sur le site www.iloge.com avec indication du prix demandé net vendeur pour le céder, et qui accepte, après consultation des mouvements sur le site, de faire visiter son bien et d'honorer les termes du mandat qui lui sera soumis. Le Vendeur peut-être représenté par un Conseil (le fils, l'avocat, le Notaire, l'époux, le gérant de la société, le Gérant de tutelle...) et d'une manière générale toute personne qui crée "un compte" pour consulter les offres proposées pour l'acquisition du bien.

Utilisateur du site pour proposer un bien.

Salle des Ventes (13) : Salle virtuelle sur le site www.iloge.com dans laquelle les internautes ou Visiteurs, les Acheteurs et les Vendeurs, consultent virtuellement le bien et "voient" les offres faites par des acheteurs.

Il n'existe qu'un bien pour chaque Salle des Ventes.

Pour accéder à une Salle des Ventes l'internaute doit connaître le **N° du bien** et **indiquer son email qui sera son Identifiant** (ou indique un N° d'identifiant qui lui sera communiqué).

Pour faire une offre à la Salle des Ventes afin d'acquérir le bien, il faut avoir préalablement visité ce bien physiquement, accompagné ou non du Professionnel iLoge ou du Vendeur, et disposer d'un Mot de Passe qui sera remis au visiteur contre signature d'un Bon de Visite. Ce mot de Passe sera appelé par iLoge : **le N° de Clé**.

Compte-Sélections(14) : L'internaute ou Visiteur consulte les biens généralement quelconques, correspondant en tout ou partie aux critères de choix qu'il a exprimé, et ce dans un premier temps pour sa simple information. Il sélectionne, si bon lui semble un ou plusieurs de ces biens. Il "range" ses choix dans un compte dit "Compte-Sélections" pour lui permettre de les retrouver au cas où il souhaite les consulter à nouveau.

Compte Acheteur (15) : L'internaute ou Visiteur décide, face à ses choix, de visiter physiquement tel ou tel bien "rangé" dans son "Compte-Sélection". Le Compte Acheteur lui permet de gérer les différents choix, les rendez-vous de visite, ses appréciations sur les biens, le montant de ses offres respectives, la durée de validité de ses offres. Ce compte est un aide-mémoire simplifié pour mener au mieux la gestion des démarches en vue d'acheter un bien. Il n'est ni un agenda personnel, ni un mémo complet, ni un service de secrétariat : l'acheteur devra dans tous les cas tenir ses rendez-vous, ses alarmes et ses références sur ses propres outils de gestion habituels. En aucun cas la Société iLoge ne sera tenue responsable d'un quelconque préjudice pour défaut d'indications ou d'information ou pour un manquement dans la tenue de certaines indications sur ce Compte Acheteur.

Compte Vendeur (16) : L'internaute Vendeur décide, face aux consultations de son bien par d'autres Visiteur, retrouve dans ce Compte Vendeur divers éléments relatifs aux visiteurs, aux dates de visite et aux offres d'achat. Ce compte est un aide-mémoire simplifié pour mener au mieux la gestion des démarches en vue de vendre un bien. Il n'est ni un agenda personnel, ni un mémo complet, ni un service de secrétariat : Le Vendeur devra dans tous les cas tenir ses rendez-vous, ses alarmes et ses références sur ses propres outils de gestion habituels. En aucun cas la Société iLoge ne sera tenue responsable d'un quelconque préjudice pour défaut d'indications ou d'information ou pour un manquement dans la tenue de certaines indications sur ce Compte Vendeur.

Commission (17) : La commission d'iLoge est payable par l'Acheteur qui achète effectivement un bien vu sur le site www.iloge.com et pour lequel il a procédé à une ou plusieurs consultation ou pour lequel il a envoyé à iLoge au moins un message par email, par télécopie, par courrier ou par téléphone ou qui a procédé à l'ouverture d'un Compte-Sélections sur le site. Le montant de cette commission, exprimé en chiffre ou en pourcentage, est consultable à partir du lien "TARIF" visible sur la page "Home" du site d'iLoge.com. Elle est à la charge de l'acquéreur qui l'accepte et qui reconnaît la devoir en cas d'acquisition d'un bien comme indiqué ci-dessus et après signature des actes authentiques (Contrat de Vente signé en l'Etude d'un Notaire). S'il n'accepte pas l'engagement de règlement de cette commission, le Visiteur devra



se retirer du site et s'engage à ne plus le consulter en s'interdisant d'utiliser d'une manière déloyale les renseignements qu'il y trouve pour acheter ou faire acheter le bien en dehors des services de l'Agence iLogo.

Hébergeur (18) : Fournisseur d'espace de stockage pour les pages Web.

Facilitateur immobilier (19) : Dans une situation de face à face ou dans une pratique en ligne, le facilitateur crée les conditions nécessaires pour que : l'envie de participer des acteurs ne soit pas freinée, le respect des uns par les autres soit suffisant, les textes et illustrations produits soient correctement organisés.

Le Facilitateur immobilier est un Professionnel dont l'activité a des éléments communs et des différences avec les rôles d'animateur, de médiateur et d'accompagnateur dans l'exercice de sa profession d'Agent immobilier.

Livres d'or (20) : Tout commentaire figurant dans la section "livre d'or" des annonces doit être un commentaire réel, provenant d'Acheteurs et de Vendeurs ayant réalisés leurs transactions avec le concours du site d'iLogo. L'adresse e-mail des intervenants dont les commentaires apparaissent doit être fournie sur demande.

Estimation, Evaluation, MonExpertise VPV, Financement et toutes autres données pour indiquer la valeur du mètre carré dans telle ou telle rue ou pour indiquer la valeur de tel ou tel bien sans l'avoir visité (21) : iLogo met sur son site des moteurs de recherche ou d'analyse tant pour la réalisation d'une estimation que pour chiffrer un financement pour réaliser la vente ou l'achat d'un bien . Les résultats ne sont que des indications données strictement à titre documentaire sans aucune garantie. En aucun cas ces résultats n'ont pour ambition de remplacer la consultation indispensable d'un professionnel du domaine concerné. ILoge attire l'attention des visiteurs, consultants et utilisateurs à réfléchir d'une manière attentive aux risques qu'ils encourent dans l'exploitation de données résultant d'un moteur de recherche électronique qui ne peut pas voir les différences et les nuances entre les différents biens, et que pour réaliser sa transaction immobilière, il faut être conseillé et suivi par des professionnels. Toutefois ces données résultant du moteur MonExpertise VPV restent une aide précieuse à la décision s'ils sont étudiés avec discernement et réflexion, en tenant compte de l'évolution du Marché immobilier du moment.

Article 1 : Domaine d'application des conditions contractuelles pour l'Achat-Vente entre les Particuliers avec les garanties d'un Professionnel de l'immobilier.

- Hébergement gratuit d'annonces sur le site Internet de la Société iLogo.

- Recherches & Interventions pour les Mandants

1.1 Les présentes conditions contractuelles sont applicables dans toute relation et décision manifestée, prise ou contractée en ligne entre l'Agence Immobilière SARL ILOGE directement ou par l'intermédiaire de son site www.iloge.com et tout, visiteur, client, internaute ou utilisateur dans le cadre des demandes et offres de biens immobiliers ou dans le cadre de toutes autres propositions commerciales consultées ou proposées sur ledit site

1.2 Les présentes conditions contractuelles ont également vocation à s'appliquer dans les relations litigieuses entre le site et les utilisateurs du site.

1.3 Les présentes conditions contractuelles sont applicables dans toute relation et décision manifestée, prise ou contractée en ligne, quant à la première option de ce site, à savoir la publication et la consultation gratuite des annonces sur le site Internet de la Société iLogo www.iloge.com sans négociation et sans engagement dans la transaction de la part de la Société iLogo. Les publications et les consultations sont gratuites car dans un premier temps elles ne servent qu'à titre de travail statistiques et ne permettent ni aux acheteurs, ni aux vendeurs, ni à l'Agent immobilier de s'engager dans une quelconque transaction, respectant ainsi la loi (**Loi N° 70-9 du 02/01/1970 et de ses décrets d'application**) dite Loi HOGUET.

1.4 Les présentes conditions contractuelles ont également vocation à s'appliquer dans les relations entre l'Agence Immobilière SARL iLogo soit directement soit par l'intermédiaire de son site sus rappelé et l'ensemble des Visiteurs qui



ont mandaté iLoge pour rechercher un bien immobilier à l'achat ou pour vendre un bien immobilier. Dans ce cas, le Cabinet iLoge agit comme une Agence immobilière traditionnelle classique et ses relations avec les tiers sont soumises aux lois et règlements habituels entre une Agence immobilière et ses clients, qu'ils soient candidats à l'achat ou à la vente d'un bien immobilier.

Article 2 : Première partie : l'accès au service premier gratuit.

2.1 Publication et consultation des annonces ou "indications statistiques ou données de réflexion" sur le site Internet de la Société iLoge à savoir www.iloge.com.

Le site est ouvert à toute personne physique ou morale, professionnel ou particulier ayant la capacité juridique de contracter tant pour publier que pour consulter. Toutefois est interdite toute publication d'une annonce ou "indication statistique" d'un bien immobilier pour lequel un professionnel indique un Prix de Vente supérieur au Prix de Vente réel Net Vendeur sans préciser, qu'en plus de ce prix, un montant chiffré en somme ou en pourcentage pour la commission sera à prévoir en sus de ce prix net vendeur.

2.2 Tout Visiteur désirant consulter une ou plusieurs annonces dites "indication statistique ou »données de réflexion" pourra accéder au service sans qu'il lui soit nécessaire de s'enregistrer au préalable. Toutefois, s'il souhaite conserver ses sélections d'annonces pour les consulter à nouveau, le visiteur devra indiquer son identifiant, à savoir son adresse email valide. Parfois et pour sa sécurité, un mot de passe lui sera demandé. Il peut aussi créer un "compte" qu'il peut modifier en y accédant grâce à son identifiant.

Article 3 : Mandat de recherche ou Mandat de Vente

3.1 Conformément à la loi HOGUET

(Loi N° 70-9 du 02/01/1970 et de ses décrets d'application) dans le cadre des Transactions sur immeubles et/ou fonds de commerce :

Le titulaire de la carte professionnelle portant la mention :

"Transactions sur immeubles et fonds de commerce" ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1er (1° à 5°) de la loi susvisée du 2 janvier 1970 sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.

Le mandat précise son objet et contient les indications prévues à l'article 73.

Lorsqu'il comporte l'autorisation de s'engager pour une opération déterminée, le mandat en fait expressément mention.

Tous les mandats sont mentionnés par ordre chronologique sur un registre des mandats conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie et des finances.

Le numéro d'inscription sur le registre des mandats est reporté sur celui des exemplaires du mandat, qui reste en la possession du mandat.

Ce registre est à l'avance coté sans discontinuité et relié. Il peut être tenu sous forme électronique dans les conditions prescrites par les articles 1316 et suivants du code civil.

Les mandats et le registre des mandats sont conservés pendant dix ans.

Délivrance d'un Mandat : La société utilisera les moyens traditionnels pour adresser et recevoir le mandat rendu obligatoire par la loi HOGUET. Les différentes consultations auprès d'imminents juristes concluent que dans l'état actuel de la législation et compte tenu de la quasi impossibilité d'obtenir une signature numérique de la part de l'ensemble des visiteurs qui souhaitent consulter le site et peut-être l'utiliser pour réaliser une transaction, la Société iLoge a intérêt à continuer à utiliser les moyens traditionnels pour disposer d'un mandat, alors que d'autres moyen existent par le web sous certaines vérifications à voir.

C'est donc dans l'espoir d'une prochaine mise au point ou facilitation par le législateur ou par les Tribunaux que les indications qui suivent sont édictées, commençant par "Espoir N°X" et finissant par "Espoir N°X fin".

Toutefois et dans un premier temps, les utilisateurs du site peuvent donner un mandat électronique à iLoge en communiquant leur numéro de téléphone apte à recevoir un SMS qui contiendra **un mot de passe unique** à porter sur le Mandat : il s'agit là d'une authentification du porteur du téléphone, authentification non sécurisée mais "sécurisable" par la suite grâce aux enquêtes d'identification du propriétaire du Bien tel qu'annoncé.



Ceci rappelé, il est précisé que le site www.iloge.com, en sus de son activité d'hébergeur, offre à ses clients l'opportunité de vendre et d'acheter un bien annoncé sur ce site et ce, sous réserve de la délivrance d'un mandat.

"Espoir N°1"

3.2 L'ensemble des intervenants, Acheteurs, Vendeurs et le Professionnel iLoge déclarent agréer les conditions suivantes comme nécessaires et suffisantes pour affirmer qu'il y a mandat dès respect par les parties en cause des obligations édictées pour les contrats dits : "contrats sous forme électronique".

3.3 **Numéro d'enregistrement du Mandat sur le Registre des Mandats.**

Il est rappelé ce qui suit :

I / "Art. 1108-1. - Lorsqu'un écrit est exigé pour la validité d'un acte juridique, il peut être établi et conservé sous forme électronique dans les conditions prévues aux articles 1316-1 et 1316-4 et, lorsqu'un acte authentique est requis, au second alinéa de l'article 1317".

II / "Lorsqu'est exigée une mention écrite de la main même de celui qui s'oblige, ce dernier peut l'apposer sous forme électronique si les conditions de cette apposition sont de nature à garantir qu'elle ne peut être effectuée que par lui-même".

3.4 Ceci exposé, il est précisé et accepté ce qui suit :

Les rapports entre les différents intervenants se faisant par voie électronique, ces intervenants acceptent les adaptations suivantes relatives aux obligations de la loi HOGUET, comme exposé ci-après et déclarent ces adaptations comme suffisantes pour répondre à l'esprit de la loi. A savoir :

Le mandat écrit doit être rédigé en deux exemplaires originaux

Les utilisateurs du site communiquent entre eux par la voie électronique ; il est décidé de présenter le texte appelé "Mandat de Vente" ou "Mandat de Recherche" avant la demande de validation d'une requête avec mise à disposition d'un lien pour lire les conditions contractuelles. Il sera rappelé à l'internaute qu'en utilisant ce site web, il signifie son accord avec les conditions contractuelles d'utilisation dudit site.

Toutes les parties reconnaissent que le "mandat" est donné en connaissance de cause, qu'il est écrit, et qu'il sera considéré comme ayant été établi en autant d'exemplaires que de besoins, puisqu'il peut être imprimé en deux exemplaires par chacune des parties.

Un acte de précision complémentaire sera adressé en retour au Mandant par le Mandataire pour lui signifier :

- le rappel du contenu du Mandat
- l'acceptation du mandat par le Professionnel iLoge (naissance du contrat).
- le Numéro d'enregistrement du Mandat sur le Registre des Mandats.
- la signature du double du Mandat par le Mandant.

Les deux copies du Mandat doivent être signées par le Mandant et par le Professionnel

Les parties reconnaissent qu'à défaut de signature numérique, difficile à obtenir dans un contexte de relation avec un grand public, et compte tenu des difficultés de ramener les « rencontres sur le web » à des « rencontres physiques », la validation de l'envoi du Mandat par voie électronique remplacera les signatures lorsque les personnes concernées sont parfaitement identifiables, ou reconnaissent par la suite être les émetteurs et/ ou les récepteurs dudit Mandat.

Toutefois la signature physique des deux exemplaires du mandat sera recherchée par toutes les parties concernées.

Les autres obligations écrites seront inscrites dans le Mandat

III / "Art. 1369-1. - Quiconque propose, à titre professionnel, par voie électronique, la fourniture de biens ou la prestation de services, met à disposition les conditions contractuelles applicables d'une manière qui permette leur conservation et leur reproduction.

- Pour répondre à cette obligation, la plate-forme www.iloge.com met en ligne le texte du Mandat qu'elle soumet à son client pour sa lecture, son acceptation ou son refus, avec possibilité de l'imprimer sur papier. Elle s'engage en outre à satisfaire le souhait de tout client qui manifeste son désir de recevoir une copie papier de ce Mandat. Enfin s'il préfère un mandat papier à un mandat électronique, iLoge s'engage à répondre positivement à sa demande.



Le mandat donné devant être imprimé en autant d'exemplaires que de besoin, les parties reconnaissent que chacune doit en conserver une copie et que de ce fait, le mandat est établi au moins en deux exemplaires.

Sans préjuger des conditions de validité mentionnées dans le mandat, ses auteurs restent engagés par son contenu tant qu'il est accessible par voie électronique de part de la propre volonté de ses auteurs.

3.5 Le mandat donné ou reçu par voie électronique donnera satisfaction aux obligations suivantes en offrant :

“2° Les moyens techniques permettant à l'utilisateur, avant la conclusion du contrat, d'identifier les erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger;

- **Un résumé de ce qui a été accepté**, sera soumis à nouveau au client afin qu'il puisse identifier les erreurs et les modifier, à savoir :
 - **SI VENDEUR** : le nom et l'adresse du Mandant, les coordonnées du bien à vendre avec description du bien, sa surface, son prix de vente net Vendeur,
 - **SI ACHETEUR** : le nom et l'adresse du Mandant, le descriptif sommaire du bien à rechercher
 - **FORME et DUREE** du mandat, simple, exclusif, “accord “ ou semi exclusif ou autre... et ce pour une durée limitée à convenir.
 - **HONORAIRES** : le montant de la commission en “somme (chiffres)” ou en “pourcentage”
 - **LE DEBITEUR** : à qui incombe le règlement de cette commission
 - **PAYEMENT** : le rappel que cette commission n'est payable qu'après concrétisation des actes authentiques
 - **N° DU MANDAT** : Un accusé réception sera retourné par le Mandataire au Mandant indiquant le N° du Mandat et la date de son enregistrement sur le Registre des Mandats.”

3.6 “3° Les langues proposées pour la conclusion du contrat;

- La langue proposée pour la conclusion du Mandat est la langue française. Toute traduction dans une autre langue ne sera donnée qu'à titre d'indication approximative. Elle sera précisée comme “Traduction mécanique sans valeur probante”.

3.7 “4° En cas d'archivage du contrat, les modalités de cet archivage par l'auteur de l'offre et les conditions d'accès au contrat archivé ;

- Le dossier du client sera conservé durant dix ans. Le Mandant peut réclamer à tout moment une copie électronique ou papier de son dossier et l'obtiendra sans frais.

3.8 “5° Les moyens de consulter par voie électronique les règles professionnelles et commerciales auxquelles l'auteur de l'offre entend, le cas échéant, se soumettre.

Références aux règles professionnelles et commerciales :

L'utilisation du site web www.iloge.com est soumise aux règles suivantes :

- a) Les présentes conventions contractuelles
- b) La LCEN, loi pour la confiance dans l'économie numérique, n°2004-575 du 21 juin 2004
- c) La loi HOGUET (Loi **N° 70-9** du 02/01/1970 et de ses décrets d'application) dans le cadre des Transactions sur immeubles et/ou fonds de commerce
- d) Le code de la consommation-Protection des consommateurs Art. L121-23 à L121 26”

3.9 “Art. 1369-2. - Pour que le contrat soit valablement conclu, le destinataire de l'offre doit avoir eu la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation :

- **Un résumé de ce qui a été accepté**, sera soumis à nouveau au client afin qu'il puisse identifier les erreurs et les modifier, à savoir :



- **SI VENDEUR** : le nom et l'adresse du Mandant, les coordonnées du bien à vendre avec description du bien, sa surface, son prix de vente net Vendeur,
- **SI ACHETEUR** : le nom et l'adresse du Mandant, le descriptif sommaire du bien à rechercher.
- **FORME et DUREE** du mandat, simple, exclusif, "accord" ou semi exclusif ou autre... et ce pour une durée limitée à convenir.
- **HONORAIRES** : le montant de la commission en "somme" ou en "pourcentage".
- **LE DEBITEUR** : à qui incombe le règlement de cette commission.
- **PAYEMENT** - le rappel que cette commission n'est payable qu'après concrétisation des actes authentiques.
- **N° DU MANDAT** - Un accusé réception sera retourné par le Mandataire au Mandant indiquant le N° du Mandat et la date de son enregistrement sur le Registre des Mandats.

" L'auteur de l'offre doit accuser réception sans délai injustifié et par voie électronique de la commande qui lui a été ainsi adressée."

"La commande, la confirmation de l'acceptation de l'offre et l'accusé de réception sont considérés comme reçus lorsque les parties auxquelles ils sont adressés peuvent y avoir accès."

- Un accusé réception sera retourné par le Mandataire au Mandant indiquant le N° du Mandat et la date de son enregistrement sur le Registre des Mandats.

3.9.1 Le Mandat pourra aussi être traditionnel et habituel, c'est-à-dire établi en double exemplaire sur papier, avec toutes les indications légales prescrites.

"Espoir N°1 fin"

Article 4 : Relations avec le Client

4.1 Les informations contractuelles des différentes offres sont proposées en langue française. Elles font l'objet d'un accusé réception avec acceptation, confirmation ou refus au moment d'une demande ou d'une offre en ligne. www.iloge.com se réserve le droit d'annuler tout message jugé contraire à la morale ou à la bienséance, ou qui peut discréditer les offres présentées ou pouvant devenir la source d'un risque de litige, sans qu'il soit nécessaire de donner des explications ou les raisons de cette annulation, et sans que la personne concernée puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

Le client est responsable pour toute fausse déclaration mise en ligne à son initiative. Il répondra de toute suite juridique ou judiciaires qui sera la conséquence de la fausse déclaration et ce, tant sur le plan civil que pénal.

4.2 La validation par le Client des termes du Mandat, la validation d'une offre d'achat émise vaut acceptation des présentes Conditions Contractuelles pleinement et sans réserve.

4.3 Les données enregistrées par la société iLoge sur le site www.iloge.com constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre l'Agence immobilière et ses clients.

4.4 Utilisation des services de www.iloge.com

La consultation des annonces sur des biens, sans adresse et sans coordonnées de l'émetteur est libre et gratuite. Certaines requêtes nécessiteront une communication des coordonnées courantes du demandeur avec son adresse email, son adresse physique et son N° de téléphone avec parfois un "Nom d'utilisateur " et d'autres fois un "mot de passe" appelé " N° de Clé";

L'émission des annonces sur des biens, sans adresse et sans coordonnées est libre et gratuite. Certaines requêtes nécessiteront une communication des coordonnées courantes de l'émetteur avec son adresse email, son adresse physique et son N° de téléphone avec parfois un "Nom d'utilisateur" et d'autres fois un "mot de passe" appelé " N° de Clé";

Pour émettre une annonce ou pour recevoir une date de visite et l'adresse du bien, le client doit être identifié de manière unique au moyen d'un " nom d'utilisateur " et d'un " mot de passe " ou d'un « Numéro de Vendeur » ou « d'Acheteur » qui



lui seront communiqués par iLoge lors de la procédure d'échange de mès et de leurs enregistrements. Le client assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ses Identifiants et des conséquences de leur utilisation. Il s'engage toutefois à ne fournir que des informations d'identification valides.

En cas d'oubli ou de perte d'un élément d'identification, le client a la possibilité d'en obtenir communication par la plateforme du site dans la rubrique " N° de clé oublié ". Un mès lui sera alors automatiquement adressé afin de lui permettre de reconstituer ses données.

Dans l'hypothèse où un internaute tiers venait à prendre connaissance de ses données, le client devra en faire part d'urgence par "envoyer un email au Professionnel iLoge". Le site d'iLoge ne peut pas garantir le client contre l'intrusion dans les comptes d'un internaute mal intentionné.

Il appartient donc aux utilisateurs de la plate forme de faire preuve de vigilance.

4.5 Toute saisie par un Visiteur d'identifiants manifestement erronés pourra donner lieu à la suppression de son compte avec ou sans préavis.

4.6 Le Visiteur s'engage à ne pas copier en vue de leurs diffusions ou en vue de traiter directement avec le Vendeur ou avec l'Acheteur, les contenus soumis aux droits d'auteurs présents sur le site www.iloge.com.

4.7 Pour la rémunération d'iLoge et des conditions de paiement, les contractants s'engagent à se référer au texte consultable sur le site ayant pour lien "TARIF".

Article 5 : De la responsabilité de la Société iLoge

5.1 Tout Visiteur reconnaît que la plate forme du site www.iloge.com n'intervient pas dans le contenu de l'information concernant l'annonce du bien publié et dans un premier temps avant obtention d'un Mandat, que la conception du site ne permet ni la négociation, ni l'engagement de l'une quelconque des parties.

La responsabilité de la Société iLoge ne pourra pas être retenue du fait du contenu, du descriptif ou de la véracité des informations consultées et émises par des tiers sur le site.

Dans un premier temps, avant l'émission d'un Mandat, les données insérées par l'annonceur sont émises sous sa seule et unique responsabilité, puisqu'à ce stade, le site www.iloge.com n'exerce qu'une activité d'hébergement des annonces pour des "consultations statistiques ou données de réflexion".

Dans un second temps, après émission d'un Mandat, le site www.iloge.com exerce une activité de transaction.

5.2 **Avant l'obtention du Mandat**, le site www.iloge.com n'intervient pas dans le choix ou la description des biens présentés et leurs mises en ligne par les annonceurs; de même, les annonces n'étant émises que pour "des consultations statistiques", www.iloge.com ne vérifie ni la légitimité des annonceurs, ni les coordonnées des propriétaires vendeurs ni l'état d'habitabilité du bien, et de ce fait, la responsabilité de www.iloge.com ne pourra jamais être recherchée pour quelque cause que ce soit.

5.3 Le site www.iloge.com ne garantit en aucun cas que les consultations proposées ne subissent aucune interruption. La société iLoge n'a aucune obligation de publication des annonces ou de fourniture d'accès à ces annonces : En cas de difficulté dans les connexions internet ou en cas de difficulté d'annoncer un bien, la société iLoge, Agent immobilier, pourra toujours opter pour une solution traditionnelle pour réaliser les transactions sur les immeubles qui lui sont confiés.

Article 6 : Les obligations de la Société iLoge

6.1 La société iLoge s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour garantir à ses clients un service d'hébergement et par la suite un Service de Transaction sur Immeubles conformément aux offres des Cabinet immobilier traditionnels sauf cas de force majeure.

6.2 L'annonceur devra effectuer une vérification systématique de toute annonce qu'il demande à iLoge de mettre en ligne. Toute erreur ou omission substantielle dans la publication gratuite de l'annonce devra faire l'objet d'un signalement



par l'intéressé en vue d'une rectification rapide. Le silence de l'intéressé pendant les 72 heures suivant la visibilité de l'annonce sur le site vaut acceptation de cette dernière.

Article 7 : Obligations à la charge du client.

7.1 Le client est soumis à l'obligation de respecter d'une part les présentes Conditions contractuelles, et d'autre part de respecter ses engagements d'offres pour vendre ou pour acheter un bien aux conditions émises. Toutefois toute transaction et tout engagement ou avant-contrat est fait sous les conditions suspensives ou résolutoires émises par la loi. Tout manquement à cette obligation engagera la responsabilité du défaillant devant qui de droit.

7.2 Toute personne utilisant le service fourni par www.iloge.com devra respecter toute la législation française et/ ou communautaires.

7.3 L'annonceur qui diffuse un contenu protégeable au titre de la propriété intellectuelle telle une photo ou une illustration justifiera de ses droits d'auteurs sur l'œuvre reproduite et s'engage à garantir en cas de poursuites judiciaires le site www.iloge.com qui n'agit pour toute publication avant Mandat, qu'à titre d'hébergeur.

Article 8 : Contenu illicite.

8.1 Tout visiteur du site www.iloge.com qui constate un contenu illicite doit le signaler par le biais de la procédure mise en œuvre sur le site. Le Visiteur identifiera l'annonce concernée de manière à permettre à la Société iLoge d'en constater le contenu et le cas échéant de le supprimer.

Le Visiteur utilisera également cette procédure s'il souhaite signaler un lien hypertexte pointant vers un contenu risqué ou illicite. Toutefois, les Conseils de la Société iLoge se réservent le droit d'apprécier le caractère illicite du contenu notifié et la nécessité d'une intervention.

Article 9 : Des liens hypertextes.

9.1 Il est interdit d'établir un lien hypertexte en direction du site www.iloge.com sans autorisation écrite de la Société iLoge.

9.2 La société iLoge veille à ce que les liens hypertextes qu'elle indique sur son site soient fiables au moment de leurs introductions sur les pages de son site ; Par la suite, il peut y avoir des modifications des contenus qu'elle avait sélectionnés. Dans ce cas, la société iLoge décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie sur les nouveaux contenus des sites auxquels renvoient les liens hypertextes qu'elle a proposé de bonne foi.

Article 10 : Propriété intellectuelle et Droits d'auteur

10.1 Les indications, les publications, les commentaires, et les images sur le site www.iloge.com sont réservés tant au titre du droit d'auteur qu'au titre de la propriété intellectuelle. De même que l'architecture du site et les bases de données indiquées. L'estimation de la valeur d'un bien avec le moteur MonExpertise VPV (vue par vue) est une exclusivité d'iLoge, de même que le principe de la Salle des Ventes et des négociations en ligne. De ce fait l'ensemble des éléments décrits sont réservés au titre du droit d'auteur et de la Propriété intellectuelle.

Une utilisation pour un usage privé est permise sous réserve de ne pas utiliser les indications et les renseignements à seule fin de vendre ou d'acheter le bien présenté sur le site d'iLoge sans rémunérer les services d'iLoge. Il est cependant interdit au Visiteur, en dehors d'un usage privé de bonne foi, de copier, diffuser, vendre, exploiter de quelque autre manière, dans un même format ou dans un autre format sous forme électronique ou autres les indications présentes sur le site d'iLoge. Toute utilisation autre que strictement privée est constitutive de contrefaçon et sera sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle.

Cette mesure ne s'applique pas aux journalistes, commentateurs, blogueurs, étudiants et d'une manière générale à toute personne physique ou morale qui décide de publier différentes visions de ce site à titre d'information pour les internautes ou pour le public en général.



Article 11 : Modification, suppression ou ajout de certains articles des présentes Conditions contractuelles.

Après quelques mois d'exploitation, la société iLoge a l'intention de modifier tout ou parties, de supprimer tout ou parties ou d'ajouter certains articles de et dans les présentes Conditions contractuelles pour offrir plus de transparence, plus de sécurité, plus de renseignements et moins de contraintes aux Visiteurs de son site www.iloge.com.

Tout projet de modification substantielles des Conditions contractuelles sera communiqué aux visiteurs par un nouveau lien explicite indiquant les modifications, les suppressions et les rajouts. Les termes des Mandats en cours seront respectés jusqu'à la fin de la mission d'iLoge.

Article 12 : Juridiction territorialement compétente.

Les tribunaux du ressort du siège social de la société, seront seuls compétents pour tout litige ou toute contestation pouvant survenir dans l'interprétation des présentes Conditions contractuelles.

Article 13 : Autonomie des clauses du contrat

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions contractuelles seraient déclarées inapplicables en vertu du droit en vigueur, il est d'ores et déjà convenu et accepté de procéder à l'adaptation de ces dispositions en toute bonne foi en les rapprochant des applications traditionnelles et habituelles. Ceci afin de préserver l'apport et la position économique que le présent site apporte à la modernité des opérations suivantes : l'Achat et la Vente par les Particuliers avec les garanties qu'apporte un Professionnel de l'immobilier, et ce, grâce aux nouvelles possibilités qu'offre le web. Ce qui réduit ainsi le montant de la commission traditionnelle de l'Agence immobilière iLoge, faisant ainsi bénéficier les Acheteurs et les Vendeurs d'un meilleur pouvoir d'achat. A défaut d'entente, cette ou ces dispositions seront exclues des présentes conditions, le reste des Conditions contractuelles sera applicable.

Article 14 : La force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive :

- l'empêchement administratif de publier le présent site ou l'obligation administrative d'en modifier les éléments considérés comme prépondérants, telle la Salle des Ventes ou la validité du Mandat électronique ; ou des décisions gouvernementales
- tout événement extérieur et peu probable;
- Toute décision des autorités, tous sinistres tels que : incendies, destructions par la nature, émeutes, actes de piratage et de sabotage, défaillances des serveurs, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels ou blocage des fournitures des services de télécommunication.
- en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de leurs obligations au titre des Conditions contractuelles, suite à des causes indépendantes de leur volonté pour autant que les parties concernées recherchent les dispositions raisonnables afin d'atténuer les effets résultant desdites situations, la Société iLoge, ne sera jamais considérées comme responsable des préjudices causés malgré elle.

Article 15 : Bases de données

Les informations demandées ou reçues par la Société iLoge se fera en respect des dispositions de la loi informatique et liberté et des recommandations de la CNIL

Le Visiteur, qu'il soit acheteur ou Vendeur, Particulier ou Professionnel, futur client ou simple curieux, accepte que les informations qu'il donne soient utilisées par www.iloge.com pour l'exercice de son activité d'Agence immobilière, afin de constituer un fichier clients avec une base de données à des fins de transactions conformément à son objet social ou à des fins de « consultations statistiques ou données de réflexion ».

Sauf autorisation indiquée par le client lors de l'établissement de ses requêtes, www.iloge.com s'engage à ne pas transmettre ces informations à un tiers.



Pour l'exercice de son activité en respect de la vie privée du public et de sa clientèle et en général en respect de la vie privée de tout visiteur du site, la Société iLoge a déclaré sa collecte d'informations auprès de la CNIL (numéro : 1229864).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des informations la concernant. Elle peut aussi demander toute rectification ou suppression d'un, de plusieurs, ou de tous les renseignements la concernant dans le respect de ses obligations si celles-ci ont été déjà contractées envers la Société iLoge.

Article 16 : Respect des autres utilisateurs

L'Utilisateur du site d'iLoge, s'interdit, sous peine de poursuites judiciaires auprès de toutes autorités compétentes, de :
Faire l'apologie des crimes contre l'humanité, inciter à la haine raciale ou la pédophilie, violer les droits d'autrui, créer une fausse identité, usurper l'identité d'un tiers, transmettre des virus, chevaux de Troie, ou tout autre programme nuisible, perturber les rapports sur le site, faire de fausses propositions, faire des offres ridicules pour discréditer le site, détourner les données du site pour une utilisation autre ou anormale, manipuler de toute autre façon l'identifiant de manière à dissimuler l'origine du contenu transmis via le site iLoge, diffamer, abuser, harceler toute personne avec qui il aurait été mis en contact par le site iLoge, porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes en relation avec iLoge, d'une manière générale se servir du site iLoge pour traiter avec un contact, une mise en relation, un correspondant, sans en avertir le représentant de la société iLoge.

Article 17 : Droit applicable en cas de litige

Les applications des présentes conditions contractuelles sont soumises au droit français.

Les visiteurs sont priés de consulter régulièrement la plateforme d'iLoge et vérifier régulièrement les modifications mises en exergue pour une facilitation de lecture.